



Litige suite vente d'un vehicule d'occasion

Par **Lili**, le **28/01/2010** à **13:48**

Bonjour, rnJ'ai vendu un véhicule d'occassion et 4 jours après le père de l'acheteur me contacte pour me dire qu'il va engager une procédure contre moi car j'aurais vendu un véhicule non sécurisé à sa fille. Le contrôle technique a été fait 3 jours avant la vente et mentionnait quelques remarques mais sans obligation de contre visite. Il me dit que sa fille a fait de l'aquaplaning et que suite à une visite au garage, le train arrière est "mort". Il veut que je reprenne la voiture et le rembourse ou il engage une procédure. Que dois-je faire? Merci de votre aide, je suis très embêtée car j'ai tout fait dans les règles et il m'accuse de l'avoir arnaqué. J'avais moi-même ce véhicule depuis plus de 5 ans et n'est jamais eu ce genre de souci. De plus si je reprenais le véhicule, comment puis-je être sûre que sa fille ne s'est pas prise un trottoir ou autre lors de son aquaplaning et qu'elle aurait elle-même détérioré le véhicule?rnMerci de vos réponses.